

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONTEST
SEANCE DU MARDI 07 JANVIER 2020

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 30 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 07 Janvier 2020 à 20 heures 20 minutes, sous la présidence de Madame Marie-Madeleine FOUBERT, maire.

Adoption du compte-rendu de la séance du 03 décembre 2019

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 03 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1	Accueil de loisirs 7.3.1	• Convention de partenariat pour la gestion de l'accueil de loisirs 7.3.1 du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 • Horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs 7.3.1 Multi-sites : modification du règlement à compter du 1^{er} septembre 2020
2	Finances	• Ouverture de crédits sur BP COMMUNE 2020
3	Recensement de la population	• Indemnité formation pour les 2 agents recenseurs
4	Territoire d'Energie Mayenne	• Rapport d'activité 2018
5	Logement	• Proposition d'achat du mobilier de cuisine et de salle de bain dans un logement locatif
6	Photocopieur Mairie et Ecole Louis Chédid	• Renouvellement des 2 contrats de location et de maintenance
7	Questions diverses	

01	Accueil de loisirs 7.3.1 – Convention de partenariat pour la gestion de l'accueil de loisirs multi-sites 7.3.1 du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021	<i>Délibération 2020-01 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	--	---

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la FEDERATION et les communes partenaires que sont ALEXAIN, CONTEST, LA BIGOTTIERE, PLACÉ, SAINT-GEORGES-BUTTAVENT, SAINT-GERMAIN D'ANXURE, ET SAINT GERMAIN LE GUILLAUME pour la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs **multi-sites extrascolaire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.**

Cette convention fixe les modalités suivantes :

- Objectifs et descriptif des services
- Le public concerné
- Les locaux
- La gestion des repas
- Les modalités économiques, financières et comptables
- Les responsabilités et assurances
- Les modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle
- La durée, résiliation et litiges
- Les cas de force majeure

4 annexes sont jointes à la présente convention :

- L'organisation de l'accueil de loisirs
- Critère 1
- Critère 2
- Données financières

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la convention de partenariat entre la FEDERATION et les communes partenaires que sont ALEXAIN, CONTEST, LA BIGOTTIERE, PLACÉ, SAINT-GEORGES-BUTTAVENT, SAINT-GERMAIN D'ANXURE, ET SAINT GERMAIN LE GUILLAUME pour la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs multi-sites extrascolaire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention
- **PRECISE** que celle-ci sera jointe à la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

02	Accueil de loisirs Périscolaire – Convention de partenariat pour la gestion de	<i>Délibération 2020-02</i>
-----------	---	-----------------------------

	l'accueil de loisirs périscolaire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021	<i>visée en Sous-Préfecture le</i>
--	---	------------------------------------

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la FEDERATION et la commune de Contest, pour la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaire.

Cette convention fixe les modalités suivantes :

- Objectifs et descriptif des services
- Le public concerné
- Les locaux
- Les modalités économiques, financières et comptables
- Les responsabilités et assurances
- Les modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle
- La durée, résiliation et litiges
- Les cas de force majeure

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE la convention de partenariat entre la FEDERATION et la commune de Contest pour la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention**
- **PRECISE que celle-ci sera jointe à la présente délibération**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.**

03	Accueil de loisirs Multi-sites et Périscolaire 7.3.1 – Horaires d'ouverture	<i>Délibération 2020-03 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	--	---

Afin de préparer la rentrée scolaire 2020-2021, Madame le Maire demande aux élus présents de bien vouloir délibérer sur les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil périscolaire de Contest.

Elle propose les horaires suivants :

Du Lundi au Vendredi de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 19h00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE les horaires proposés ci-dessus.**

04	RECENSEMENT DE LA POPULATION – Création de 2 emplois d'agent recenseur et Rémunération forfaitaire des 2 agents recenseurs	<i>Délibération 2020-04 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Annule et remplace la délibération 2019-99

Madame le Maire précise que 2 agents recenseurs ont été désignés pour effectuer la collecte du recensement de la population en janvier et février 2020.

A cet effet il convient de créer 2 emplois d'agent recenseur et de définir la rémunération de chacun.

Au vu de la dotation 2020, elle propose de fixer l'indemnité comme suit :

Agent recenseur 1 : 730€ net pour la période de recensement
 100€ net pour les 3 demies journées de formation
 90€ de frais kilométriques

Agent recenseur 2 : 830€ net
 100€ net pour les 3 demies journées de formation
 150€ de frais kilométriques

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE la création de 2 emplois d'agents recenseurs.**
- **PRECISE que les agents percevront une rémunération forfaitaire, comme mentionnée ci-dessus.**
- **PRECISE que les agents percevront une indemnité forfaitaire pour les frais kilométriques, comme mentionnée ci-dessus.**

05	BP COMMUNE 2020 – OUVERTURE DE CREDITS	<i>Délibération 2020-05 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Afin de reverser la caution du logement situé 1bis Résidence le Clos Renard, il convient de prévoir des crédits au compte 165 en dépenses et recettes d'investissement.

Mme le Maire propose les crédits suivants :

SECTION		Imputation comptable	Montant
INVESTISSEMENT	DEPENSES	165	1 000.00€
INVESTISSEMENT	RECETTES	165	1 000.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE l'ouverture des crédits proposés ci-dessus.**

06	TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE - Rapport d'activité 2018	<i>Délibération 2020-06 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activité 2018 du Territoire d'Energie Mayenne. Celui-ci fait état de :

- Des faits marquants sur l'année 2018
- L'acteur public des réseaux
- Des Travaux
- Des défis de l'énergie (méthanisation, panneaux photovoltaïques, éolien...)
- De l'éclairage public
- Des finances du syndicat
- De la concession
- Des moyens
-

Les statuts ont été modifiés en 2019 pour préciser les orientations du syndicat. Une nouvelle directrice vient d'arriver : Mme Alexandra Bordeaux- Poisson

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **PREND ACTE du rapport d'activité 2018**

07	LOGEMENT sise au 1bis Résidence du Clos Renard	<i>Délibération 2020-07 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Madame le Maire précise que suite au décès du locataire qui résidait au 1 bis Résidence du Clos Renard, le fils de la défunte propose à la Commune de Contest de racheter le mobilier situé dans la cuisine et dans la salle de bain.

En effet, la locataire avait fait poser du mobilier tout neuf par un menuisier agencier.

Madame le Maire donne lecture de la facture d'achat du mobilier et de l'électroménager et interroge les membres présents sur un potentiel achat et sur le montant de rachat du mobilier.

Madame le Maire précise que des frais importants de peinture, de pose de revêtement, d'agencement de la salle de bains ont été réalisés dans ce logement et que le logement n'a pas été volontairement loué durant 8mois pour le réserver à une personne âgée de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **PROPOSE le rachat des meubles à hauteur de 2000€ pour l'ensemble du mobilier cuisine et salle de bains.**

08	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE et DE L'ECOLE LOUIS CHEDID	<i>Délibération 2020-08 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	---	---

Madame le Maire donne lecture de 2 propositions commerciale émanant de fournisseurs.

1^{ère} proposition de FACTORIA au trimestre

Une approche financière maîtrisée – PROJECTION FINANCIERE



Projection financière de demain en prenant en compte à l'école un volume couleur bloqué à 1000 pages/trimestre

Situation actuelle	Montants	Solution proposée	Montants
Loyer MPC2503 + MPC2051	194,20 € HT	Loyer maintenance IMC2500A + MPC2503	429 € HT
(MPC2051) 6759 pages N&B x 0,00511	34,53 € HT	Forfait 7000 N&B	INCLUS
(MPC2051) 2319 pages COUL x 0,04261	98,81 € HT	Forfait 4000 COULEUR	INCLUS
(MPC2503) 3201 pages N&B x 0,00558	17,86 € HT	Dépassement N/B (2960 pages x 0,005)	14,80 € HT
(MPC2503) 3807 pages COUL x 0,04644	176,79 € HT	Dépassement COUL. (807 pages x 0,042)	33,89 € HT
TOTAL	522,19 € HT	TOTAL	477,69 € HT

Ajouter 95€ HT pour la livraison, l'installation et le paramétrage
Remarques : Un surcoût à la copie si dépassement

Soit un total annuel de 1 910.76€ HT, soit 2 292.91€ TTC

Le service comprendra les mêmes garanties maintenance. Négocié.

2ème proposition de DBR au trimestre

Solution proposée	Montants
Loyer	117€ HT
Coût page en NB	0.035€ HT x 7 000 copies = 245€ HT
Coût page couleur	0.032€ HT x 4 000 copies = 128€ HT
TOTAL	490.00€ HT

Ajouter 95€ HT pour la livraison, l'installation et le paramétrage
Remarques : pas de surcoût à la copie si dépassement

Soit un total annuel de 1 960€ HT, soit 2 352€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir la proposition de FACTORIA, présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce nouveau contrat de location et de maintenance.

09	BP COMMUNE 2020 : Contribution BP SISAC 2020 – Versement d'un acompte en fonctionnement	<i>Délibération 2020-09 visée en Sous-Préfecture le</i>
-----------	--	---

Mme le Maire donne lecture du bilan de la trésorerie du SISAC au 31 décembre 2019.

Subvention de fonctionnement :

En tenant compte des résultats de fonctionnement de 2019 et des dépenses 2020, et compte tenu du manque de trésorerie sur le 1^{er} trimestre 2020, il est proposé de verser un acompte de 5 000€ sur le BP SISAC afin de pouvoir payer les charges de fonctionnement jusqu'au vote du budget.

Cet acompte sera bien évidemment déduit de la participation annuelle demandée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'un acompte de 5 000€ sur le BP SISAC 2020. Ces crédits seront pris sur le compte 65548 du BP Commune 2020.